

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 59
Membres absents : 19
Procurations : 13

Séance du 12 avril 2023
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 12 du
mois d'avril, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 06/04/2023
Date de transmission : 18/04/2023
Date de mise en ligne : 19/04/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FIMBEL Katia, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. STRICH Vincent, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), M. BAUMLIN Christian, Mme CAILLEAUX Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. GISSY Bertrand (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MILINTENDA Carmelo (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), M. MULLER Hubert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme MUTH Sandra (procuration à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. OTMANE Rémy (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. RIBSTEIN André (pouvoir à M. ADRIAN Daniel), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. SCHACHER Francis), M. SCHOTT Jean-Louis, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. UEBERSCHLAG André (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. WIEDERKEHR Denis,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

5^{ème} QUESTION

Tourisme

5.2. Convention financière annuelle 2023 à conclure en application de la convention-cadre 2023-2026 avec l'Agence d'Attractivité Touristique de Saint-Louis Agglomération (DELIBERATION n° 2023-057)

Mme Pascale SCHMIDIGER, M. Daniel SCHICCA, M. Pierre PFENDLER, Mme Christèle WILLER, M. Max DELMOND, M. Lucien GASSER, M. Bernard JUCHS, M. Daniel ADRIAN, M. Yves TSCHAMBER, M. Jules FERON, M. Vincent STRICH, M. Pascal TURRI, Mme Isabelle TRENDEL, M. Thomas ZELLER, M. Joël ROUDAIRE ne prennent pas part au vote.

Dans le cadre de la mise en application de la convention-cadre pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2026 conclue avec l'Agence d'Attractivité Touristique de Saint-Louis Agglomération, une convention financière annuelle, détaillant le plan d'actions 2023 et fixant précisément les financements accordés pour l'année en cours est proposée.

Le plan d'actions 2023 porte sur les priorités suivantes :

- Formalisation de l'identité du territoire et des stratégies de promotion ;
- Définition de la stratégie d'accueil et d'information ;
- Opérations de promotion ;
- Développement et appui aux opérations menées par Saint-Louis Agglomération ;
- Organisation du fonctionnement de l'AAT.

Au titre de ce plan d'actions, il est envisagé le versement d'une subvention d'un montant de 310 000 € ventilée comme suit :

- 110 000 € à titre de montant forfaitaire ;
- 200 000 € au titre du reversement d'une part de la taxe de séjour perçue par Saint-Louis Agglomération.

Par ailleurs, il est rappelé que Saint-Louis Agglomération met à disposition de l'Agence d'Attractivité Touristique des locaux situés au 81 rue Vauban 68128 VILLAGE-NEUF, dans un bâtiment appelé « Maison de Haute-Alsace », et faisant l'objet d'une convention de mise à disposition moyennant un tarif préférentiel (valorisé à 24 000 € - valeur avril 2023).

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la convention financière 2023 à conclure avec l'Agence d'Attractivité Touristique, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'approuver l'attribution de la subvention correspondante à l'Agence d'Attractivité Touristique, dans les conditions mentionnées dans la convention ci-annexée ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 14 avril 2023

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

